

Avec la Fondation Marianiste, pendant la crise, faites jouer la carte de la solidarité !

Chers amis,

Dans les circonstances inédites que nous connaissons, toutes les générosités qui peuvent s'exprimer sont importantes, y compris au bénéfice de votre établissement, dont les finances sont certainement éprouvées.

La Fondation Marianiste vous propose aujourd'hui de mettre en place avec les parents d'élèves un dispositif exceptionnel de solidarité. Elle remplit ainsi pleinement son rôle d'outil au service de notre Réseau et de notre Famille.

L'objectif de cette démarche est double :

- Venir en appui de votre activité pour vous aider à faire face à la crise sanitaire et à ses conséquences ;
- Proposer à ceux qui le peuvent d'abonder, par un don défiscalisé, à une caisse de solidarité pour venir en aide aux familles dont les revenus seront fragilisés par la crise actuelle, et qui seront en difficulté pour s'acquitter de leur contribution.

Dans cette perspective, deux possibilités sont offertes aux familles :

1/ Faire un don simple

Vos familles peuvent effectuer un don par chèque ou en ligne sur notre site Internet **www.fondationmarianiste.org**.

2/ Renoncer au remboursement d'une prestation de votre établissement


En réponse au confinement, vous êtes conduits à rembourser des prestations aux familles (la restauration, par exemple). Vous pouvez proposer aux familles de renoncer à ces restitutions. Cette démarche est expliquée au verso de ce document.

Dans tous les cas, tous ces dons seront affectés à votre établissement et bénéficieront d'un reçu fiscal émis par la Fondation Marianiste. **Reconnue d'utilité publique**, celle-ci est habilitée à faire bénéficier ses donateurs des plus hauts taux de déduction fiscale en vigueur.

La Fondation Marianiste vous accompagne tout au long du processus d'appel à dons. Les informations et documents nécessaires à sa mise en œuvre sont disponibles ci-joint et sur le site de la Fondation Marianiste : **www.fondationmarianiste.org/solidarite-covid19**.

N'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone pour de plus amples explications (nos coordonnées au dos de ce document).

En cette période si particulière, nous vous assurons, Madame, Monsieur, de notre présence et de notre engagement à vos côtés !



Véronique Goupy

Présidente de la Fondation Marianiste



Solidarité Covid-19

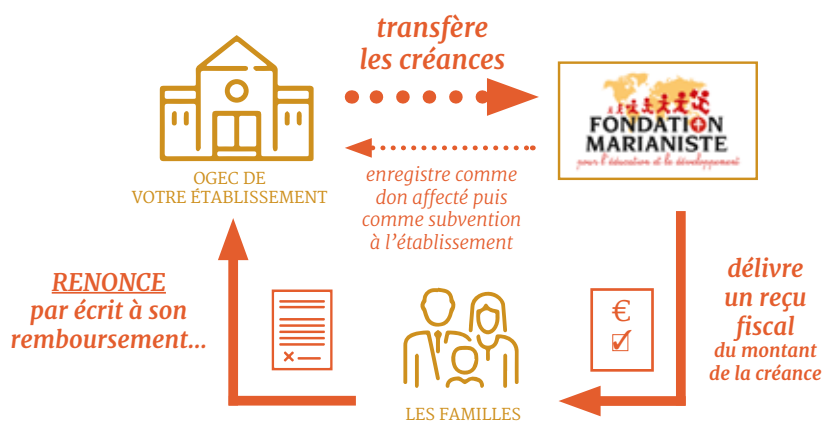


Avec la Fondation Marianiste, proposer aux familles de renoncer à un remboursement d'une prestation annexe contre un don défiscalisé

>> COMMENT ÇA MARCHE ?

- La **renonciation à un produit** est une forme possible de don.
- La Fondation Marianiste est destinataire de ce don, afin de pouvoir émettre un reçu fiscal.
- Du point de vue comptable pour l'OGEC, le don à la Fondation Marianiste se traduit par **un transfert de créance**.
- L'attribution d'une subvention par la Fondation Marianiste solde la créance de l'OGEC.

L'ensemble de l'opération se déroule sans aucun flux monétaire. Plus d'informations sur les aspects comptables auprès de notre équipe.



>> Il est toujours possible pour vos familles de faire un don direct à la Fondation Marianiste, au profit de votre établissement,

- par chèque en utilisant le bon de soutien fourni
- ou bien en ligne, sur notre site Internet fondationmarianiste.org !



La Fondation Marianiste bénéficie du label IDEAS, attestant de la qualité de la gouvernance, de la gestion financière et du suivi de l'efficacité de son action.

▶ VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

- Notre équipe se tient à votre disposition pour toute demande d'information.
Pierre MAROT (06 27 32 52 45 / p.marot@fondationmarianiste.org)
Fernando VIEIRA DE MORAES / f.vieirademoraes@fondationmarianiste.org)



Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site Internet
www.fondationmarianiste.org/solidarite-covid19